

**M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL**

**2017-06-05**

**PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanél tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanél, le lundi 5 juin 2017 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Liane Proulx, conseillère  
Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
MM. Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller

Est absente : Mme Nicole Pelchat, conseillère

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de mai 2017
  - 5.2 Rapport des revenus de mai 2017
  - 5.3 Nomination du maire suppléant
  - 5.4 FQM – Inscription au congrès 2017
  - 5.5 Remboursement au fonds de roulement
  - 5.6 CDE secteur GEANT – Mise de fonds au compte
  - 5.7 Règlement d'emprunt numéro 13-184 – Autorisation de négocier de gré à gré avec la Caisse populaire pour un montant approximatif de 78 000 \$
  - 5.8 Avis de motion – Adoption du règlement d'emprunt numéro 17-228 concernant la vidange du bassin numéro 1
6. **TRANSPORTS**
  - 6.1 Abat-poussière 2017
  - 6.2 Niveleuse – Ouverture des soumissions pour l'entretien des chemins municipaux pour les saisons estivales 2017 et 2018
  - 6.3 Achat de gravier – Autorisation de procéder par appel d'offres d'au moins deux soumissionnaires

- 6.4 MTMDET – Acceptation des travaux de balayage et transmission de la facture
- 6.5 PAARRM 2017 – Acceptation des travaux
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment de mai 2017
  - 8.2 CPTAQ – Décision au dossier numéro 414254
  - 8.3 Demande de dérogation mineure de M. Michel Harvey et Mme Françoise Tremblay
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
  - 9.1 Baseball – Embauche d'un entraîneur
  - 9.2 Camp de jour 2017 – Embauche de trois animatrices
  - 9.3 Piscine municipale – Embauche de deux sauveteurs et un assistant-sauveteur
  - 9.4 Baseball – Autorisation d'achat de casquettes
  - 9.5 Fonds de la ruralité – Dépôt du projet « Fête de la famille » de la Municipalité d'Albanel
  - 9.6 Fonds de la ruralité – Dépôt du projet « Comblir une partie du salaire des étudiants animant la CJS » du Comité local d'Albanel
  - 9.7 Fonds de la ruralité – Dépôt du projet « Modernisation de l'autobus du Festival de la gourgane » présenté par le comité du Festival de la gourgane
  - 9.8 Parcs du Coteau-Marcil et du Carré des Cyprès – Demandes
  - 9.9 Camping municipal – Embauche de madame Sonia Perron
  - 9.10 Camping municipal – Adoption des modifications au document « Politique et règlements du Camping »
  - 9.11 Anicet Tremblay et Serge Harvey, Architectes inc. – Consultation dans le cadre du projet de construction d'un toit au-dessus de la patinoire
  - 9.12 Programme « Nouveaux horizons pour les aînés » – Acceptation de présenter un projet
- 10. DONS ET SUBVENTIONS**
  - 10.1 Saint-Vincent de Paul – Demande de contribution
- 11. RÉOLUTIONS**
  - 11.1 Adoption d'une politique de communications
  - 11.2 Projet de loi n° 122 – Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017
  - 11.3 Avis de motion – Règlement numéro 17-227 concernant la prévention des incendies
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
  - 13.1 Ministère de la Sécurité publique – Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations, survenues du 5 avril au 16 mai 2017, dans les municipalités du Québec
- 14. INVITATIONS**
  - 14.1 Municipalité de Saint-Augustin – Festival la note en folie
  - 14.2 SADC – Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle
  - 14.3 Polyvalente de Normandin – Spectacle de David Doucet
  - 14.4 Fondation 33 – Spectacle-bénéfice
- 15. CORRESPONDANCE**
  - 15.1 MRC de Maria-Chapdelaine – Certificats de conformité des règlements numéro 17-219, 17-220, 17-221 et 17-222
  - 15.2 Salon funéraire Marcel Dion – Réponse à notre demande concernant le salon à Albanel

**16. AUTRES SUJETS**

**16.1** Chemin Dumais – Rendre le chemin carrossable

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**17-137**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

**17-138**

**3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel décrète qu'il y a exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017.

**17-139**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 tel que présenté aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES**

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **175 907,36 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

---

Réjean Hudon, directeur général

## **5. ADMINISTRATION**

**17-140**

### **5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE MAI 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de mai, telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	62 648,95 \$
Comptes payés	69 129,75 \$
Salaires nets et REER de mai 2017	44 128,66 \$
<b>Total :</b>	<b>175 907,36 \$</b>

### **5.2 RAPPORT DES REVENUS DE MAI 2017**

Le rapport des revenus pour le mois de mai 2017, d'une somme de **580 427,33 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

**17-141**

### **5.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLEANT**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel nomme madame Isabelle Thibeault, conseillère, au titre de mairesse suppléante pour les mois de juillet, août et septembre 2017.

**17-142**

### **5.4 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – INSCRIPTION AU CONGRÈS 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel procède à l'inscription de deux élus au congrès de la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2017.

QUE madame Francine Chiasson, mairesse, et madame Liane Proulx, conseillère, soient désignées afin de participer audit congrès qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2017.

17-143

**5.5 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel procède au remboursement d'une somme de 16 000 \$ au fonds de roulement, soit :

- Projet Camping (2<sup>e</sup> paiement de 3)..... 7 000 \$;
- Camion (1<sup>er</sup> paiement de 6)..... 9 000 \$.

17-144

**5.6 CORPORTATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDE) DU SECTEUR GEANT – MISE DE FONDS AU COMPTE**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel fait partie de la Corporation de développement économique du secteur GEANT;

ATTENDU QUE chaque municipalité membre de la Corporation doit fournir 1 % du fonds leur étant consenti annuellement afin d'assurer les activités de base du compte;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel procède au transfert d'une somme de 200 \$ au compte du CDE secteur GEANT représentant la participation de la municipalité au fonds de développement.

QUE le conseil autorise le versement d'une somme de 6 500 \$ représentant sa part dans un prêt de 13 000 \$, accordé à une entreprise d'Albanel par la Corporation, qui sera prélevé au surplus accumulé, dont l'autre partie sera pourvue par la Caisse populaire des Plaines boréales.

QUE le conseil demande à la Corporation la liste des projets acceptés.

17-145

**5.7 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 13-184 – AUTORISATION DE NÉGOCIER DE GRÉ À GRÉ AVEC LA CAISSE POPULAIRE POUR UN MONTANT APPROXIMATIF DE 78 000 \$**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à négocier de gré à gré avec la Caisse populaire des Plaines boréales pour le financement d'une somme approximative de 78 000 \$.

**5.8 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 17-218  
CONCERNANT LA VIDANGE DU BASSIN NUMÉRO 1**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Liane Proulx, conseillère, à savoir que, lors d’une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l’adoption du Règlement d’emprunt numéro 17-218, **avec absence de lecture**, concernant la vidange du bassin numéro un.

**6. TRANSPORTS**

**17-146**

**6.1 ABAT-POUSSIÈRE 2017**

ATTENDU QUE nous avons reçu deux soumissions pour l’application d’abat-poussière pour la saison 2017;

ATTENDU QUE la compagnie Somavrac a soumis un prix de 0,3730 \$/L pour l’application d’environ 60 000 litres et que la compagnie Les entreprises Bourget inc. a soumis un prix de 0,3990 \$/L pour l’application de la même quantité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel procède à l’achat d’environ 60 000 litres d’abat-poussière à l’entreprise Somavrac, au prix de 0,3730 \$ le litre, réparti sur trois (3) applications.

**17-147**

**6.2 NIVELEUSE – OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L’ENTRETIEN DES  
CHEMINS MUNICIPAUX POUR LES SAISONS ESTIVALES 2017 ET 2018**

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions a eu lieu à l’édifice municipal au 160, rue Principale à Albanel, le 15 mai 2017 à 14 h, sous la supervision de monsieur Réjean Hudon, directeur général;

ATTENDU QUE deux soumissions nous ont été transmises en réponse à l’appel d’offres, soient :

**PREMIÈRE SOUMISSION :**

Entreprises de construction  
Gaston Morin (1979) ltée  
310, boulevard De Quen  
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 5N1

Soumission conforme déposée le 15 mai 2017 à 12 h 58 accompagnée d’un cautionnement correspondant à 10 % du montant soumissionné pour la première année.

	<b>AVANT TAXES</b>	<b>T.P.S</b>	<b>T.V.Q.</b>	<b>APRÈS TAXES</b>
<b>2017</b>	27 016,00 \$	1 350,80 \$	2 694,85 \$	31 061,65 \$
<b>2018</b>	30 700,00 \$	1 535,00 \$	3 062,33 \$	35 297,33 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>57 716,00 \$</b>	<b>2 885,80 \$</b>	<b>5 757,18 \$</b>	<b>66 358,98 \$</b>
<b>2019</b>	31 300,00 \$	1 565,00 \$	3 122,18 \$	35 987,18 \$
<b>2020</b>	31 926,00 \$	1 596,30 \$	3 184,62 \$	36 706,92 \$
<b>TOTAL</b>	<b>120 942,00 \$</b>	<b>6 047,10 \$</b>	<b>12 063,98 \$</b>	<b>139 053,08 \$</b>

**DEUXIÈME SOUMISSION :**

9256-0812 Québec inc.  
Excavation D.F.  
1048, route 169  
Albanel (Québec) G8M 3P3

Soumission conforme déposée le 15 mai 2017 à 13 h 47 accompagnée d'un cautionnement correspondant à 10 % du montant soumissionné pour la première année.

	<b>AVANT TAXES</b>	<b>T.P.S</b>	<b>T.V.Q.</b>	<b>APRÈS TAXES</b>
<b>2017</b>	28 500,00 \$	1 425,00 \$	2 842,88 \$	32 767,88 \$
<b>2018</b>	31 250,00 \$	1 562,50 \$	3 117,19 \$	35 929,69 \$
<b>Sous-TOTAL</b>	<b>59 750,00 \$</b>	<b>2 987,50 \$</b>	<b>5 960,06 \$</b>	<b>68 697,56 \$</b>
<b>2019</b>	33 795,00 \$	1 689,75 \$	3 371,05 \$	38 855,80 \$
<b>2020</b>	35 795,00 \$	1 789,75 \$	3 570,55 \$	41 155,30 \$
<b>TOTAL</b>	<b>129 340,00 \$</b>	<b>6 467,00 \$</b>	<b>12 901,67 \$</b>	<b>148 708,67 \$</b>

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat d'entretien des chemins municipaux pour les saisons estivales 2017 et 2018 au plus bas soumissionnaire jugé conforme soit, Entreprises de construction Gaston Morin (1979) ltée située au 310, boulevard De Quen à Dolbeau-Mistassini. Le conseil autorise le directeur général ainsi que la mairesse à signer le contrat de service.

**17-148**

**6.3 ACHAT DE GRAVIER – AUTORISATION DE PROCEDER PAR APPEL D'OFFRES D'AU MOINS DEUX SOUMISSIONNAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à procéder par appel d'offres sur invitation d'au moins deux soumissionnaires pour l'achat de gravier 0-3/4" pour le rechargement.

**17-149**

**6.4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) – ACCEPTATION DES TRAVAUX DE BALAYAGE ET TRANSMISSION DE LA FACTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte les travaux de balayage sur la portion de la rue de l'Église qui est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et qu'une facture de 2 040 \$ soit transmise à ce dernier.

## **6.5 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2017-2018 – ACCEPTATION DES TRAVAUX**

ATTENDU QUE chaque année, le ministère des Transports, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, accorde une subvention aux municipalités de la circonscription;

ATTENDU QU'afin d'obtenir une subvention, il faut soumettre une liste des travaux à exécuter pour la période 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
 APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel soumette la liste des travaux à faire par le biais du formulaire « Demande de subvention – Exercice financier 2017-2018 », soit :

- Le rechargement sur les chemins du 3<sup>e</sup> Rang, 5<sup>e</sup> Rang, Grand Rang Sud, route Pronovost ainsi qu'au chemin Joseph-Eugène;
- Excavation et rechargement au ponceau du 1<sup>er</sup> Rang;
- Le remplacement de ponceau au 3<sup>e</sup> Rang, 5<sup>e</sup> Rang, rue du Parc Pagé, route Pronovost, chemin Dumais et chemin de l'Écluse.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

## **8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE MAI 2017**

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de mai fait état de :

Cinq (5) permis de construction (autre) .....	43 800 \$
Seize (16) permis de rénovation.....	64 350 \$
Une demande de dérogation mineure	
Trois recherches pour certificat de localisation	

### **8.2 COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DECISION AU DOSSIER NUMERO 414254**

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) s'est adressé à la CPTAQ afin qu'elle autorise :

- Pour le ponceau P-0515-3 : l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, d'une partie des lots 5 156 556, 5 156 589 et 5 157 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest, d'une superficie approximative de 3 645,8 m<sup>2</sup>, ainsi que l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'établissement de servitudes de drainage et de travail, d'une partie des lots 5 156 556 et 5 156 589 du cadastre susdit, d'une superficie approximative de 748,8 m<sup>2</sup>.

- Pour le ponceau P-0516-3 : L'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, d'une partie des lots 5 156 556, 5 156 589, 5 156 796, 5 157 916 et 5 157 917 du cadastre susdit, d'une superficie approximative de 3 208,1 m<sup>2</sup>, ainsi que l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'établissement de servitudes de drainage et de travail, d'une partie des lots 5 156 556, 5 156 589 et 5 156 796 du cadastre susdit, d'une superficie approximative de 626 m<sup>2</sup>.

Dans son orientation préliminaire du 27 mars 2017, la CPTAQ considère que cette demande devrait être autorisée.

La décision finale, émise le 12 mai 2017, confirme l'orientation préliminaire et :

#### **PONCEAU P-0515-3**

- **Autorise** l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 5 156 556, 5 156 589 et 5 157 918 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 304,63 m<sup>2</sup>.
- **Rejette**, parce que non nécessaire, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 5 156 556, 5 156 589 et 5 157 918 du cadastre susdit, d'une superficie approximative de 2 552 m<sup>2</sup> puisque déjà autorisée au dossier 410500.
- **Autorise** l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'établissement de servitudes de drainage et de travail, d'une partie des lots 5 156 556, 5 156 589 et 5 157 918 du cadastre susdit, d'une superficie approximative de 412 m<sup>2</sup>.
- **Rejette**, parce que non nécessaire, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'établissement de servitudes de drainage et de travail, d'une partie des lots 5 156 556 et 5 156 589 du cadastre susdit, d'une superficie approximative de 328,25 m<sup>2</sup>, puisque déjà autorisée au dossier 410500.

#### **PONCEAU P-0516-3**

- **Rejette**, parce que non nécessaire, l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 5 156 556, 5 156 589, 5 156 796, 5 157 916 et 5 157 917 du cadastre susdit, d'une superficie approximative de 3 205,23 m<sup>2</sup>, puisque déjà autorisée au dossier 410500.
- **Autorise** l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'établissement de servitudes de drainage et de travail, d'une partie des lots 5 156 556, 5 156 589 et 5 156 796 du cadastre susdit, d'une superficie approximative de 626 m<sup>2</sup>.

**17-151**

**8.3 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DE MONSIEUR MICHEL HARVEY ET MADAME FRANÇOISE TREMBLAY**

ATTENDU QUE monsieur Michel Harvey et madame Françoise Tremblay adressent une demande de dérogation mineure pour leur résidence située au 167 de la rue Industrielle à Albanel;

ATTENDU QUE la résidence est implantée à 3,70 m de la ligne avant alors que notre Règlement de zonage numéro 11-158 exige une marge avant de 4,5 m;

ATTENDU QUE ces non-conformités n'ont aucune incidence sur le voisinage;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de monsieur Michel Harvey et madame Françoise Tremblay et autorise que leur résidence, située au 167 de la rue Industrielle à Albanel, demeure implantée à 3,70 m de la ligne avant alors que notre Règlement de zonage 11-158 exige une marge avant de 4,5 m.

**9. LOISIRS ET CULTURE**

**17-152**

**9.1 BASEBALL – EMBAUCHE D'UN ENTRAINEUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche et le paiement de Tommy Laliberté à titre d'entraîneur de baseball pour les jeunes de 5 à 14 ans pour la période du 23 mai jusqu'au début août à un taux horaire de 15 \$/heure.

Que les paiements soient effectués en deux versements selon les modalités suivantes :

- ♦ Premier paiement à la fin juin;
- ♦ Deuxième paiement à la fin de l'activité.

**17-153**

**9.2 CAMP DE JOUR 2017 – EMBAUCHE DE TROIS ANIMATRICES**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche de mesdames Cassandra Saulnier, Dylane Painchaud et Stéphanie Larocque à titre d'animatrices du Camp de jour 2017 ainsi qu'un animateur ou une animatrice supplémentaire selon les besoins. Le taux horaire est fixé à 11,50 \$/heure.

17-154

**9.3 PISCINE MUNICIPALE – EMPAUCHE DE DEUX SAUVETEURS ET UN ASSISTANT-SAUVETEUR**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche et la rémunération des sauveteurs et de l'assistant-sauveteur aux conditions ci-dessous décrites :

<b>NOM</b>	<b>POSTE</b>	<b>TAUX HORAIRE</b>
Amélie Painchaud	sauveteuse	15,00 \$/heure
Jérémy Tremblay	sauveteur	15,00 \$/heure
Naomie Sasseville	assistante-sauveteuse	13,50 \$/heure
Amélie P. et Jérémy T.	moniteur de cours	17,00 \$/heure

17-155

**9.4 BASEBALL – AUTORISATION D'ACHAT DE CASQUETTES**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'achat d'environ 40 casquettes pour le baseball à un coût de 10 \$ chacune pour une somme totale d'approximativement 400 \$.

17-156

**9.5 FONDS DE LA RURALITE – DÉPÔT DU PROJET « FÊTE DE LA FAMILLE » DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

ATTENDU QUE le projet de la « Fête de la famille » de la Municipalité d'Albanel fait partie des projets qui ont fait l'objet d'une demande au Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet a été recommandé par le Comité porteur de la ruralité;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 4 000 \$ et que la demande est de 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de verser 75 % de la subvention, soit 1 500 \$, pour le projet « Fête de la famille » de la Municipalité d'Albanel.

QUE le versement du 25 % restant de la subvention soit versé à la fin du projet lorsque le rapport aura été rempli et les factures fournies.

17-157

**9.6 FONDS DE LA RURALITÉ – DÉPÔT DU PROJET « COMBLER UNE PARTIE DU SALAIRE DES ÉTUDIANTS ANIMANT LA CJS » DU COMITÉ LOCAL D’ALBANEL**

ATTENDU QUE le projet « Comblé une partie du salaire des étudiants animant la CJS » du Comité local d’Albanel fait partie des projets qui ont fait l’objet d’une demande au Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet a été recommandé par le Comité porteur de la ruralité;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 13 593,60 \$ et que la demande est de 2 610 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel accepte de verser 75 % de la subvention, soit 1 957,50 \$, pour le projet « Comblé une partie du salaire des étudiants animant la CJS » du Comité local d’Albanel.

QUE le versement du 25 % restant de la subvention soit versé à la fin du projet lorsque le rapport aura été rempli et les factures fournies.

17-158

**9.7 FONDS DE LA RURALITÉ – DÉPÔT DU PROJET « MODERNISATION DE L’AUTOBUS DU FESTIVAL DE LA GOURGANE » PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ DU FESTIVAL DE LA GOURGANE**

ATTENDU QUE le projet de la « Modernisation de l’autobus du Festival de la gourgane » présenté par le comité du Festival de la gourgane fait partie des projets qui ont fait l’objet d’une demande au Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet a été recommandé par le Comité porteur de la ruralité;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 11 346,10 \$ et que la demande est de 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel accepte de verser 75 % de la subvention, soit 1 500 \$, pour le projet « Modernisation de l’autobus du Festival de la gourgane » présenté par le comité du Festival de la gourgane.

QUE le versement du 25 % restant de la subvention soit versé à la fin du projet lorsque le rapport aura été rempli et les factures fournies.

17-159

**9.8 PARCS DU COTEAU-MARCIL ET DU CARRÉ DES CYPRES – DEMANDES**

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel accordait une somme de 4 000 \$ par année pour l’entretien et l’amélioration des parcs de jeux du Coteau-Marcil et du Carré des Cyprès;

ATTENDU QUE la Municipalité a cessé d’attribuer la subvention il y a quelques années;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande des comités desdits parcs afin d’avoir 4 000 \$/année, une année sur deux (ex. : 2018/Coteau-Marcil et 2019/Carré des Cyprès), permettant de faire l’achat de nouveaux modules pour compléter les parcs;

ATTENDU QUE les comités demandent également qu’il y ait, chaque année, un budget réservé à l’entretien régulier des installations en marge du budget offert pour les nouveaux achats;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil de la municipalité d’Albanel accepte qu’un montant de subvention soit ajouté au budget à compter de 2018 et qu’un budget d’entretien et réparation soit établi selon les besoins des dernières années.

17-160

**9.9 CAMPING MUNICIPAL – EMBAUCHE DE MADAME SONIA PERRON**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise l’embauche de madame Sonia Perron, à titre de seconde préposée à l’accueil du camping pour la saison 2017, aux conditions suivantes :

♦ Préposée à l’accueil.....12,50 \$/heure.

17-161

**9.10 CAMPING MUNICIPAL – ADOPTION DES MODIFICATIONS AU DOCUMENT « POLITIQUE ET RÈGLEMENTS DU CAMPING »**

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel adopte les modifications au document « Politique et règlements du Camping » telles que présentées aux membres du conseil.

Que le document soit ajouté aux livres des annexes et publié sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité.

**17-162**

**9.11 ANICET TREMBLAY ET SERGE HARVEY, ARCHITECTES INC. – CONSULTATION DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D’UN TOIT AU-DESSUS DE LA PATINOIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel désire réaliser le projet de construction d’un toit au-dessus de la patinoire extérieure;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de l’entreprise Anicet Tremblay et Serge Harvey, Architectes inc. afin de réaliser un plan concept de la toiture et du bâtiment annexe et qu’à la suite de l’approbation des esquisses, l’entreprise réalisera une estimation sommaire au mètre carré des coûts de construction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel accorde le mandat consistant à réaliser un plan concept de la nouvelle structure ainsi qu’une estimation sommaire au mètre carré des coûts de construction, et ce, pour une somme de 4 000 \$ taxes en sus.

**17-163**

**9.12 PROGRAMME « NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS » – ACCEPTATION DE PRÉSENTER UN PROJET**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel autorise madame Jessica Lefebvre, responsable des loisirs, à déposer une demande dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés » pour l’achat de parasols afin de créer des zones d’ombres pour les personnes qui surveillent les enfants à la piscine municipale.

**10. DONS ET SUBVENTIONS**

**17-164**

**10.1 SAINT-VINCENT DE PAUL – DEMANDE DE CONTRIBUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d’Albanel accorde une somme de 46 \$, soit 0,50 \$ par personne inscrite au « Cocktail de bienvenue » de la rencontre du 15 mai dernier, à titre de contribution financière.

## **11. RÉSOLUTIONS**

**17-165**

### **11.1 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable de certains médias de communications mis au service de la communauté;

ATTENDU QU'aucune politique de réglementation officielle n'est établie prévoyant des mesures afin d'assurer une saine gestion concernant lesdits médias;

ATTENDU QUE cette politique vise à instaurer des règles claires dans le but d'établir un contact aisé avec les citoyens et de leur fournir un service adéquat et équitable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le document « Politique et règlements des communications » tel que présenté aux membres du conseil.

Que le document soit ajouté aux livres des annexes et publié sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité.

**17-166**

### **11.2 PROJET DE LOI N° 122 – DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ELECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

CONSIDERANT QUE le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDERANT QU'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDERANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi pour le futur des régions du Québec;

CONSIDERANT QUE le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDERANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDERANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel demande aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

QUE le conseil demande également qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

**11.3 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 17-227 CONCERNANT LA PREVENTION DES INCENDIES**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Isabelle Thibeault, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement numéro 17-227, **avec absence de lecture**, concernant la prévention des incendies.

**12. FORMATIONS**

**13. INFORMATION**

**13.1** Ministère de la Sécurité publique – Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations, survenues du 5 avril au 16 mai 2017, dans les municipalités du Québec

**14. INVITATIONS**

**14.1 MUNICIPALITE DE SAINT-AUGUSTIN – FESTIVAL LA NOTE EN FOLIE**

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne donne pas suite à cette invitation.

**14.2 SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC) – AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

Le conseil de la municipalité d'Albanel mentionne que monsieur Dave Plourde, conseiller, assistera à l'assemblée.

**14.3 POLYVALENTE DE NORMANDIN – SPECTACLE DE DAVID DOUCET**

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne donne pas suite à cette invitation.

#### **14.4 FONDATION 33 – SPECTACLE-BENEFICE**

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne donne pas suite à cette invitation, mais propose de publiciser l'évènement sur la page Facebook de la municipalité.

#### **15. CORRESPONDANCE**

**15.1** MRC de Maria-Chapdelaine – Certificats de conformité des règlements numéro 17-219, 17-220, 17-221 et 17-222

#### **15.2 SALON FUNÉRAIRE MARCEL DION – RÉPONSE À NOTRE DEMANDE CONCERNANT LE SALON À ALBANEL**

Le conseil de la municipalité d'Albanel souhaite envoyer une demande de rencontre avec monsieur Daniel Hébert concernant la réponse à la demande de la Municipalité.

#### **16. AUTRES SUJETS**

**16.1** Chemin Dumais – Rendre le chemin carrossable

#### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- Le dos d'âne sur la rue du Foyer;
- Les remorques de camion stationnées au Centre communautaire;
- Les règles d'attribution des contrats versus les règles de financement;
- Le projet de loi n° 122;
- Le dossier concernant les bâtiments désaffectés sur des terres agricoles;
- L'entretien du Grand Rang Sud;
- Le terrain de Luc Allard;
- La limitation de vitesse sur la rue Principale.

**17-167**

#### **18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 21 h 05.

Fait et passé à Albanel en ce cinquième jour de juin 2017.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

RÉJEAN HUDON, directeur général